La dématérialisation de l'enquête publique en 3 clics :

Version numérique disponible

Hors série n° 1 - Collection thématique de la CNCE

MODE D'EMPLOI, CONSEILS PRATIQUES, un ouvrage à ne pas manquer !



L'ordonnance 2016-1060 du 3 août 2016 et son décret d'application 2017-626 du 25 avril 2017, tout en maintenant et en rationalisant les modes de consultation traditionnels (registre papier et courrier postal), ont généralisé la dématérialisation de l'enquête publique, la faisant résolument entrer dans la modernité et le numérique.

En s'affranchissant des contraintes de mobilité, l'enquête publique peut désormais mobiliser et impliquer un public plus large, plus jeune et plus diversifié, qui peut :

- s'informer et consulter le dossier d'enquête à distance ;
- exprimer ses observations sur un projet depuis n'importe quel lieu, y compris de l'étranger ;
- déposer ses observations 24H/24 et 7J/7;
- prendre connaissance des observations déjà déposées par la voie électronique, consultables sur un site internet dédié.

Le présent ouvrage s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'enquête publique, dont l'implication est une condition primordiale pour la pleine réussite du dialogue environnemental dans l'élaboration de la décision publique.

SUPPORT PAPIER

15 € + 5€ frais d'envoi

tarif préférentiel adhérents CNCE : 10€ net

SUPPORT NUMÉRIQUE *

15 € net

tarif préférentiel adhérents CNCE : 5€

* INFORMATION SUR LA VERSION NUMÉRIQUE : à commander sur le site internet de la CNCE uniquement.

Règlement par carte bancaire ou compte paypal. Une fois acheté, l'ouvrage est consultable en ligne autant de fois que souhaité, mais il n'est pas téléchargeable et ne peut être imprimé in extenso. L'accès de lecture est géré par l'outil «FlipthmI5». Un tutoriel est disponible sur notre site.



1ere partie

LA PARTICIPATION DU PUBLIC SE MODERNISE

Chapitre 1 - DE NOUVELLES PRATIQUES EN PHASE AVEC L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	10
 Des premières expériences volontaires à l'obligation découlant de l'ordonnance 2016-1060 	1060
du 3 août 2016 et de son décret d'application du 25 avril 2017	11
 Les apports du volet « dématerialisé » à l'enquête publique 	18
Chapitre 2 - LES OBSERVATIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE	
ET LES MOYENS DE PARTICIPATION	24
 Spécificités des observations électroniques produites en cours d'enquête 	25
 Les moyens de participation du public par voie électronique 	31

Chapitre 8 - RÉCAPITULATIF DU DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

• La dématérialisation dans le déroulement de l'enquête

• Tableau récapitulatif

2^{ème} partie

LA PARTICIPATION DU PUBLIC SE DÉMATÉRIALISE

Cliapin	e 4 - MODALITES PRATIQUES DO RECUEIL DES OBSERVATIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE	62
•	La gestion des courriels	63
•	L'utilisation du registre dématérialisé	64
Chapitre	Chapitre 5 - VERS LA GÉNÉRALISATION DE LA CONSULTATION EN LIGNE	
	DE L'ENSEMBLE DES OBSERVATIONS	8
Зете р	3 ^{ème} partie	
LES A	LES ACTEURS AU CŒUR DE CE NOUVEAU DISPOSITIF	
Chapitre	Chapitre 6 - LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE L'ENQUÊTE	74
•	Le tribunal administratif (TA)	75
•	L'autorité organisatrice de l'enquête (AOE)	9/
•	Le maître d'ouvrage (MOA)	77
•	Le prestataire éventuel de services (PS)	78
•	Le public	80
•	Le commissaire enquêteur (CE)	81
Chapitre	Chapitre 7 - RECOMMANDATIONS	84
•	Ne pas faire : le commissaire enquêteur ne doit pas créer les outils informatiques	85
•	Éviter : la multiplicité des sites	98
•	Favoriser : l'emploi d'un registre dématérialisé	87
•	Préconiser : l'utilisation du code QR pour la publicité du site internet	88
•	En conclusion : ce qu'il convient de savoir ou faire	06

ANNEXES	
ABRÉVIATIONS	104
MINI-GLOSSAIRE INFORMATIQUE	106
LES EXIGENCES À L'ÉGARD DES ÉDITEURS DE REGISTRES DÉMATÉRIALISÉS	114
REGISTRES DÉMATÉRIALISÉS : ÉLÉMENTS D'UN CAHIER DES CHARGES TYPE	118
LES PRESTATAIRES DE REGISTRES DÉMATÉRIALISÉS	126